

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202209-145

Du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Payzac, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, CHASTAGNIER Geneviève, LACOUR Gladie, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, ALLANO Marie Claude, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : DEFFREIX Christophe (pouvoir de GONTIER Philippe), LASTELLA Carole (pouvoir de AUZAS Vincent), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de MAZILLE Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 34

Pouvoir : 5

Date de la convocation 21 septembre 2022

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 400 000 € POUR LE BUDGET GENERAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2336-3 et L5215-14,

Le Président informe les membres du conseil que la trésorerie du budget général connaît de fortes tensions depuis plusieurs semaines. Afin de pallier à ces problèmes, il est demandé en conseil de déléguer au Président la possibilité de souscrire une ligne de trésorerie de 400 000 € pour une durée de 1 an aux meilleures conditions du marché.

Des demandes de proposition auprès de trois organismes bancaires ont été envoyées.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé du Président,

Après avoir délibéré, à la majorité des présents (Contre CHASTAGNIER Geneviève, LACOUR Gladie, PANTOUSTIER Brigitte, DUCROS Loïc, THIBON Jean François, PRAT Eric, SALEL Matthieu), décide de :

Recourir à une ligne de trésorerie de 400 000 € pour les dépenses du budget principal pour une durée d'un an,

Consulter les organismes bancaires,

Déléguer au Président la possibilité de souscrire une ligne de trésorerie aux meilleures conditions du marché,

Informer le conseil communautaire de la décision du Président.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Secrétaire de séance

